

LANCEMENT SAISON 2023

WEBINAIRE OCCITANIE DU 11 OCTOBRE 2022



Le label de tourisme durable pour
les plages et les ports de plaisance
pavillonbleu.org

Destination
Occitanie
Comité Régional du Tourisme et des Loisirs



Ce webinaire est enregistré !

Merci de bien vouloir couper votre micro pendant la
présentation.

Vous pourrez poser vos questions et partager vos observations
dans le fil de conversation.

Un temps de Questions / Réponses est prévu à la fin.





Actualité PAVILLON BLEU en Occitanie



Mardi 11 octobre 2022



3 programmes / labels prioritaires pour le CRTL en Occitanie

Le CRTL accompagne les territoires dans les démarches responsables à travers des programmes de soutien collectifs relevant de filières prioritaires

3 programmes sont poursuivis à l'échelle régionale pour répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux, d'inclusion et de cadre de vie.

- **Le label Ville et Villages Fleuris – 220 communes labélisées en Occitanie**
- **La Marque Destination pour Tous**
- **Le label Pavillon Bleu – 1^{ère} Région de France avec 110 plages et 22 ports**



Convention de partenariat CRTL /Teragir

➤ 3 objectifs partagés

- Faire progresser le nombre de labellisés
- Agir sur la sensibilisation des publics
- Œuvrer pour la limitation de l'impact environnemental

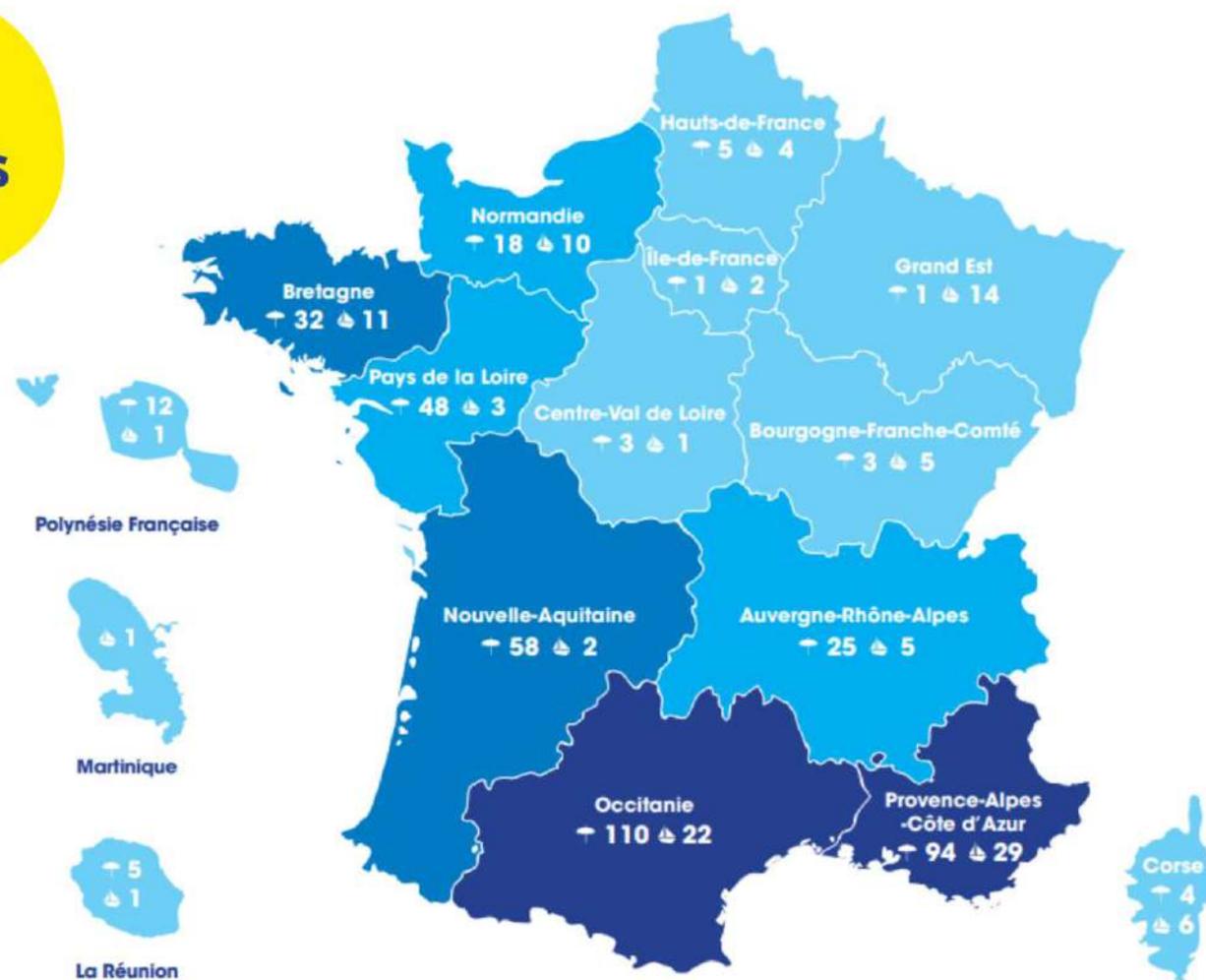
➤ 2 domaines de coopération

- Accompagner la qualification et l'animation du réseau des acteurs
- Valoriser l'offre régionale qualifiée



Palmarès régional Pavillon Bleu 2022

536
lauréats



En Occitanie :
110 plages /22 ports



Evolution du parc des labellisés

- 1^{er} rang national
- Bonne progression sur les communes
- Marges de progrès pour les ports



	Ports	Sites de baignade		Total labellisés	
		communes	plages	collectivités	sites
2016	21	31	103	52	124
2017	21	32	104	53	125
2018	20	35	107	55	127
2019	21	37	110	58	131
2020	19	39	109	58	128
2021	21	41	109	62	130

Poursuite de la convention CRTL/TERAGIR pour le déploiement du label

CRTL - Organisation d'un Pôle Qualité

- Poursuivre l'augmentation du nombre de labellisés :
 - Animer et mobiliser les réseaux d'acteurs et partenaires, associer les OGD au déploiement du label, croiser la qualification des destinations, partager des indicateurs de suivi et de performance
- Assurer l'organisation des événements sur le territoire : **Instants Pavillon Bleu** à Gruissan et Molières au printemps 2023
- Valoriser les Initiatives originales et/ou les sites labellisés Pavillon Bleu d'Occitanie
- Mettre en œuvre un plan d'actions pour 2023 suite aux enquêtes

Teragir :

- Intervenir lors des temps forts du réseau régional,
- Partager et relayer les actions de communication du CRTL,
- Publier sur son site les initiatives du CRTL en faveur du label





MERCI DE VOTRE ATTENTION
Contact / suivi du label au CRTL
veronique.mercadier@crtoccitanie.fr
mobile : 0608244838

 **Tourisme en Occitanie**

BONNES PRATIQUES



BONNES PRATIQUES

“Banyuls s’engage” pour lutter contre l’abandon des déchets ménagers

- Réaliser un état initial des pollutions par ces déchets et son évolution dans le temps
- Déterminer les niveaux de pollution par les déchets abandonnés par rapport à des bases de données
- Valider des actions préventives et curatives reproductibles

Réduction des déchets (objectif 60%), sensibilisation, collaboration multi-acteurs

Rénovation et réaménagement du port de Banyuls pour préserver l’environnement et la biodiversité

- Restauration et extension de la digue avec création d’un musoir vertical favorisant l’installation de la biodiversité
- Installation de gabions (nurseries) sous un ponton
- Construction d’un îlot artificiel brise-lame avec des cavités favorisant la colonisation et les espèces juvéniles

Préservation des herbiers, suivi et sensibilisation écologiques



BONNES PRATIQUES

Réalisation d'un atlas de la biodiversité communale à Argelès

- Inventaires naturalistes complets
- Education à l'environnement à destination des scolaires et du grand public (conférences, sciences participatives)

**Connaissance de la biodiversité locale,
sensibilisation écologique**

Suppression des douches de plage à Argelès

Economies d'eau conséquentes



QUESTIONS RECURRENTE



Le référentiel des critères



 **Environnement
général**

 **Gestion de l'eau**

 **Gestion des déchets**

 **Éducation à
l'environnement**

 **Gestion du site**

 **Gestion du milieu**

 **Gestion des déchets**

 **Éducation à
l'environnement**



CONSULTEZ LES GUIDES DES CRITERES :

<https://www.pavillonbleu.org/criteres/guides-explicatifs.html>



Accompagnement

Les chargé.e.s de mission Pavillon Bleu

- Accompagnement des nouveaux candidats
- Accompagnement post-audit systématique
- Animation d'ateliers : préparation des candidatures ; webinaires techniques sur les critères

Les auditeurs.trices - conseil Teragir

1. Pendant la visite

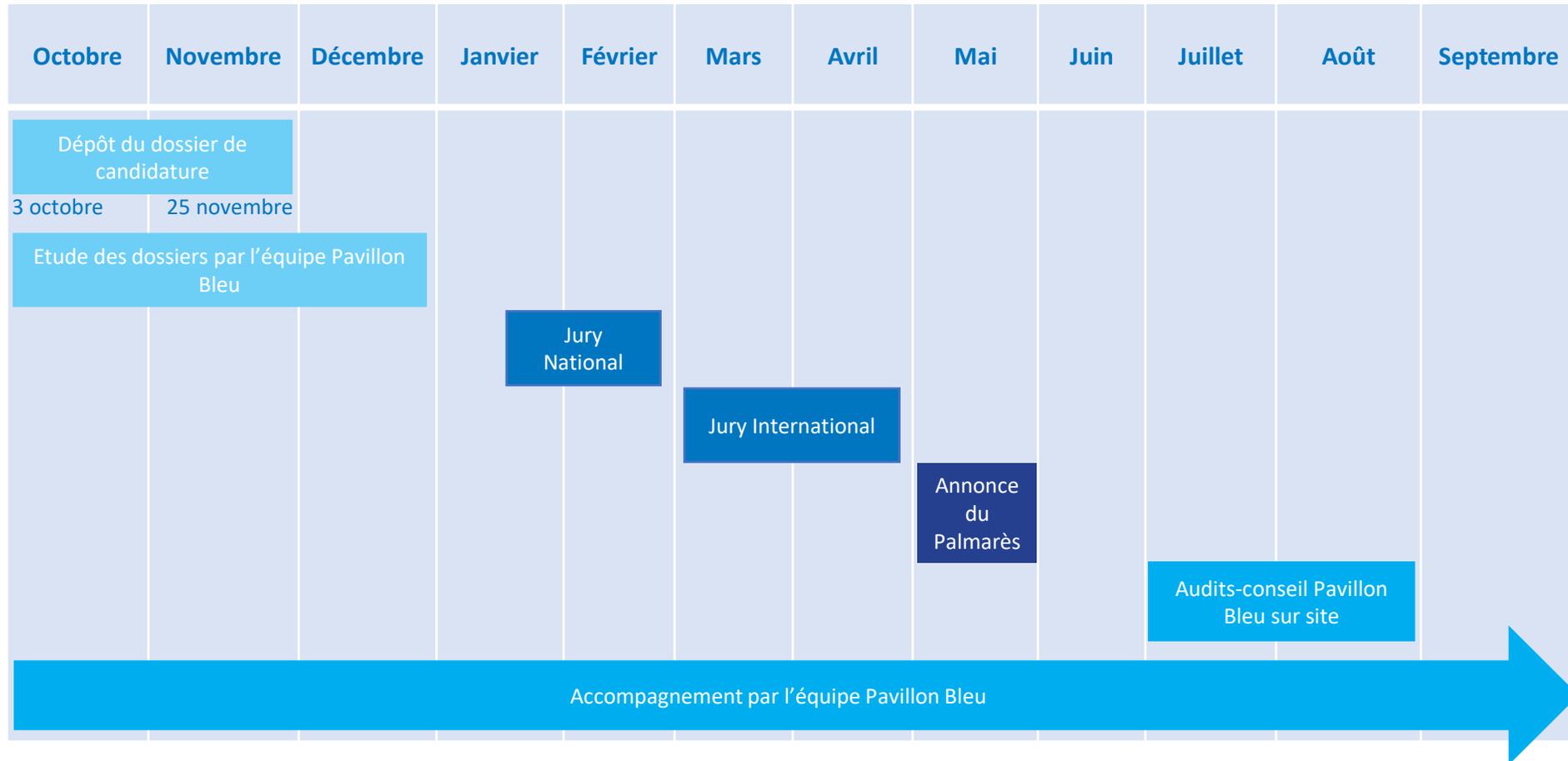
- Contrôlent de la réalisation de chaque critère
- Conseillent sur la mise en œuvre des critères et l'amélioration de votre démarche environnementale

2. Après la visite

- Rédigent un rapport d'audit étayé



Calendrier du label





Frais de participation

COMMUNES 2023

Nombre d'habitants	Moins de 2 500	2 500 à 10 000	10 001 à 20 000	20 001 à 60 000	60 001 à 100 000	Plus de 100 000
Frais au retour du questionnaire	940 €	1 300 €	1 760 €	2 070 €	2 360 €	2 620 €
Montage du dossier jury	+ 135 € par plage présentée pour la labellisation aux jurys national et international					

PORTS 2023

Nombre d'anneaux	Moins de 100	100 à 500	501 à 1 000	1 001 à 2 500	Plus de 2 500
Frais au retour du questionnaire	395 €	595 €	800 €	1 125 €	1 290 €
Montage du dossier jury	+ 135 € pour présenter le dossier pour la labellisation aux jurys national et international				



Dépôt des candidatures

DEPOSEZ VOTRE DOSSIER SUR L'ESPACE PRO !

Du 3 octobre au 25 novembre

flash info Ouverture des candidatures du 4 octobre 2021 au 26 novembre 2021

Campagne Pavillon Bleu 2022

Cet espace est dédié aux candidats au label Pavillon Bleu.

Peuvent être candidats :

- Une **commune** avec un point de baignade (littoral ou intérieur)
- Un **port de plaisance** quelle que soit sa situation, disposant d'un minimum d'équipement pour accueillir les plaisanciers (les haltes fluviales ne peuvent pas prétendre au label)

Vous trouverez dans cet espace les questionnaires de demande de labellisation ainsi que votre historique Pavillon Bleu (années de labellisation, comptes rendus de visite, recommandations du jury).

Inscriptions pour la campagne 2022 à partir du 4 octobre 2021

L'inscription est gratuite et ne vous engage pas à faire une demande de labellisation.

Accédez à l'espace pro

Adresse e-mail

Mot de passe oublié

Se connecter

Pas encore inscrit ?

Inscrivez-vous maintenant

<https://espace-professionnel.pavillonbleu.org/>



Quelles activités d'éducation à l'environnement mettre en place ?

- Thématiques possibles : environnement naturel, biodiversité, gestion des déchets, énergie, changement climatique, écogestes, développement durable etc.
- 2 réalisées directement sur le site Pavillon Bleu
- Reconsidérer les activités chaque année. Si elles sont pertinentes et mobilisatrices, il est possible de les maintenir
- Donner le lieu et la date pour chacune des activités
- Les activités doivent être participatives ! Pourra être acceptée 1 activité de l'ordre de l'information (publication d'une brochure, guide, panneaux d'interprétation)

→ Si vous avez un doute, contactez l'équipe !



Doit-on supprimer les douches de plages ?

- La suppression des douches
- Leur remplacement par des rince-pieds
- La présence de douche doit s'accompagner :
 - d'un raccordement au réseau d'assainissement : pas de rejet des eaux dans le milieu naturel ;
 - d'actions ou messages de sensibilisation pour éviter l'utilisation de produits polluants (savons etc) ;
 - d'un contrôle de la consommation des douches avec une régulation. Par exemple les désactiver la nuit, avoir des minuteurs, etc.



Le nettoyage manuel des plages est-il obligatoire ?

- Obligatoire de sensibiliser le public à l'importance de la laisse de mer
- Un nettoyage mixte ou manuel pour maintenir et préserver les lisses de mer
 - différencié en hiver ou en pleine saison ;
 - en saison, réduire au maximum le passage mécanique (une à deux fois par semaine en saison) et compléter par un passage manuel ;
 - différenciée selon les zones : arrière de dunes, zones à proximité d'un espace protégée, etc ;
 - retarder le premier nettoyage après le printemps.





Que doit-on faire en cas de pollution exceptionnelle sur le site ?

→ Pollution par cyanobactéries, ostreopsis, algues vertes ou rejet polluant d'eaux usées, industrielles etc.

- abaisser temporairement le Pavillon Bleu dès fermeture de la baignade ;
- en informer l'équipe Pavillon Bleu ;
- en informer les usagers en précisant les raisons et actions mises en place ;
- identifier la source de la pollution et assurer un suivi jusqu'à la réouverture de la baignade.

En cas de travaux sur le port de plaisance, les infrastructures doivent rester accessibles aux plaisanciers auquel cas le Pavillon Bleu devra être abaissé.



Quelle obligation pour les produits d'entretien respectueux de l'environnement ?

- Utiliser des produits respectueux écolabellisés et/ou des alternatives naturelles (vinaigre blanc, savon noir, bicarbonate de soude, etc.)
- Sensibiliser les plaisanciers à leur utilisation
- Mauvaises pratiques : utilisation de javel, notamment sur les parties en plein air du port
- Plusieurs labels garantissent le respect de l'environnement naturel :





Comment inciter à l'utilisation des pompes ?

- Une pompe de récupération des eaux grises et noire doit être fonctionnelle
- Réduction des pollutions de l'eau
- Encourager son utilisation par les plaisanciers : des ateliers, des pompes mobiles, service gratuit, brochures, etc.



CRITERES 2023





EVOLUTION DES CRITERES COMMUNES/PLAGES

- Profils de baignade
 - Les profils de baignade devront être bien actualisés et indiquer toutes les potentielles sources de pollution
 - Conformité de la station d'épuration : transmettre le courrier attestant de la conformité au niveau national & local fournit par la police de l'eau
 - Si vous avez un doute sur la conformité locale ou la conformité en collecte en temps de pluie, contactez l'équipe Pavillon Bleu !

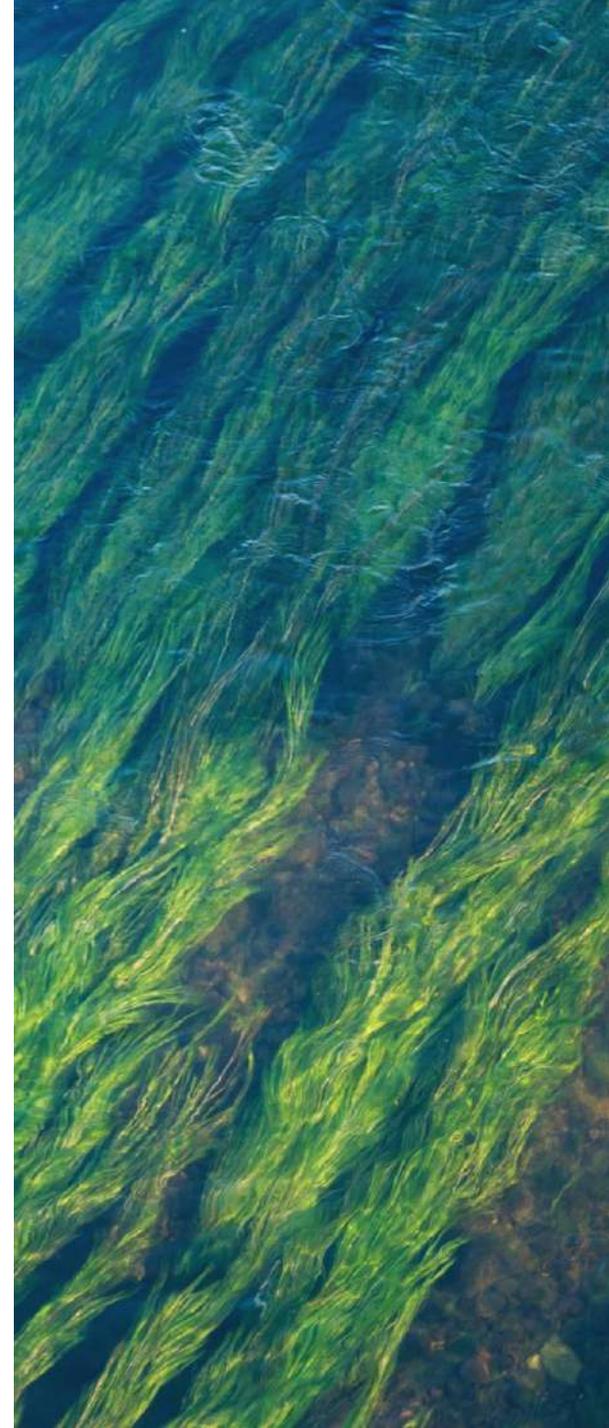
Les pistes d'action pour aller plus loin :

- Infiltration des eaux de pluies par des actions de non imperméabilisation ou désimperméabilisation
- Economies d'eau : la possibilité de réutilisation des eaux usées traitées



EVOLUTION DES CRITERES COMMUNES/PLAGES

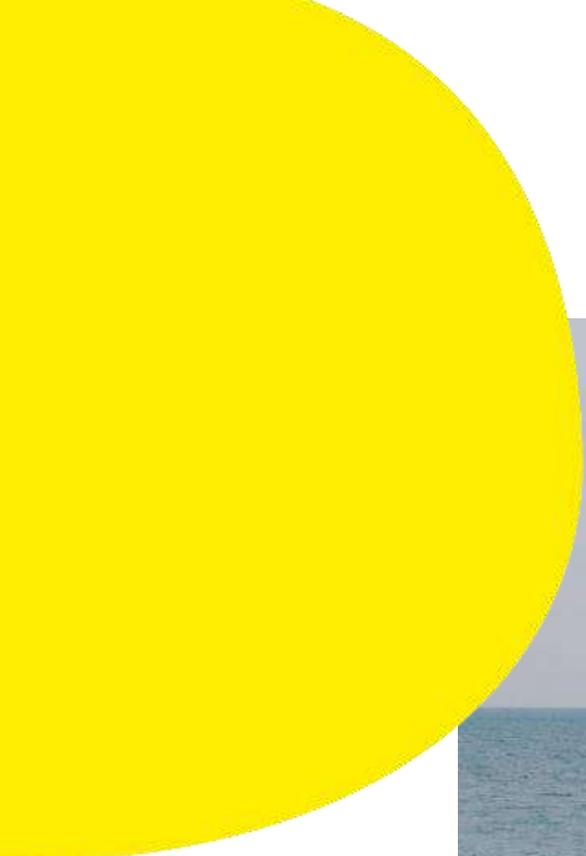
- Le critère Economie d'énergies devient impératif
 - isolation bâtiments,
 - détecteurs de présence,
 - ampoules basse consommation,
 - politique de sobriété énergétique,
 - réduction de l'éclairage public.
- La connaissance de son milieu naturel et de ses enjeux, un critère impératif





EVOLUTION DES CRITERES PORTS

- Analyses des eaux du port :
 - Insertion de seuils à titre indicatif comme outil de suivi
 - Recommandation de réaliser les analyses entre mars et octobre
 - Utiliser ces analyses pour suivre les potentielles pollutions
 - Recommandation d'une analyse en sortie d'aire de carénage
- Un nouveau critère guide !
 - Travailler à la réduction de l'utilisation de produits biocides sur les aires de carénage et sur le plan d'eau, proposition d'alternatives aux antifoulings classiques
- Une activité d'éducation autour de la biodiversité, impératif
- Connaissance de la biodiversité devient impératif en 2024



MERCI !

pavillonbleu@teragir.org

